

Feu vert sous conditions à la prise de contrôle exclusif par le groupe Bouygues Telecom d'Euro Information Telecom

Publié le 22 décembre 2020

L'Autorité de la concurrence autorise sous conditions la prise de contrôle exclusif, par le groupe Bouygues Telecom, d'Euro Information Telecom, filiale du groupe Crédit Mutuel spécialisée dans les services de téléphonie mobile.

Bouygues Telecom avait notifié, le 23 octobre 2020, à l'Autorité son projet d'acquérir le contrôle exclusif de la société Euro Information Telecom (ci-après « EIT »), considérée comme l'un des principaux opérateurs virtuels de téléphonie mobile en France.

L'Autorité a considéré que l'opération était de nature à porter atteinte à la concurrence sur le marché de l'offre de gros et a par conséquent subordonné son autorisation à des engagements de la part de Bouygues Telecom.

En effet, elle a considéré que la concentration est de nature à modifier substantiellement la structure de la concurrence en matière d'offre de gros à destination des opérateurs virtuels commercialisant leurs offres auprès des entreprises.

Afin de répondre à cette préoccupation, Bouygues Telecom a souscrit des engagements visant à assurer, à l'issue de l'opération, le maintien d'une offre de gros équivalente à l'offre actuelle d'EIT.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 22 décembre 2020

[Lire le communiqué](#)